

ARRETE DU MAIRE N°049
Du 10 mars 2026

Objet : Remplacement cadre et tampons Télécom
Empiètement sur chaussé 12 route du Baret

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande en date du 9 mars 2026 de l'entreprise LBTP domiciliée 8 A rue du Quartier
Otin 42800 RIVE DE GIERS concernant les travaux cités en objet,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant
sur les voies communales.

ARRETE

ARTICLE 1

L'empiètement sur chaussé route du Baret est accordé pour la journée du 12 mars 2026.

ARTICLE 2

La voie sera fermée à la circulation à hauteur du 12 route du Baret.
Une déviation et la signalisation règlementaire seront à charge et sous la responsabilité de
l'entreprise LBTP.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressée à :
LBTP

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- Police municipale de Firminy
- Saint-Etienne Métropole, service voirie
- Monsieur PERRIN Patrick, Adjoint au Maire
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 10 mars 2026

Le Maire,
Sylvie FAYOLLE

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint Paul en Cornillon, Loire. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE SAINT PAUL EN CORNILLON', '42240 (LOIRE)', and '03 47 78 00 00'. A large, bold black signature is written over the stamp.

Le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Lyon dans un délai de
2 mois à compter de sa publication.